

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/5

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER M. RISSER Mme WAGNER M. NOBILE Mme MACAIGNE M. MARRELLA Mme MUHLMANN M. DUMON	Mme KRAOUCHE Mme KEUVREUX Mme COLOMBEY M. CHARO M. BARBARAS Mme DA ROCHA M. DOLBEAU Mme INTERRANTE	M. VILLA Mme STEINBACH
--	---	---------------------------

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER M. SAUDRY procuration à M. RISSER M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE	Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU M. PELTIER procuration à M. IAFRATE Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA
--	--

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

M. IAFRATE

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

5. Rapport annuel d'activité ORNE THD 2022/2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports financiers et techniques du fonctionnement de la délégation de service public désignée « Gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale ».

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à

l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

VU le contrat de concession pour la gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale délégué à la Société Publique Locale ORNE THD, par le biais d'une convention de délégation de service public prévoit la transmission des rapports techniques et financiers à la collectivité avant le 1^{er} janvier qui suit l'exercice considéré (les comptes sont arrêtés au 30 juin de chaque année).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **prend acte** des documents transmis.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU